

27 mai 2020

Réponse du Conseil administratif à la motion du 29 juin 2010 de M^{mes} Martine Sumi, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, MM. Grégoire Carasso, Endri Gega et Roger Michel: «Un emploi de solidarité (EdS) ne devient solidaire que lorsqu’il débouche sur un véritable emploi».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la loi cantonale sur le chômage entrée en vigueur le 1^{er} février 2007;
 - la lutte contre le chômage par la création de places de travail;
 - la précarisation du marché du travail et la sous-enchère salariale;
 - le modèle que doit représenter une collectivité publique de gauche,
- le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- solliciter le Département de la solidarité et de l’emploi afin qu’il fournisse des moyens décents adéquats, notamment par le biais de formations certifiantes, pour accompagner les personnes en statut d’emploi de solidarité afin de rejoindre le monde du travail;
 - offrir, dans la mesure du possible, des emplois à durée indéterminée aux personnes occupant un emploi de solidarité au sein de l’administration municipale.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette motion datant de 2010 a été votée par le Conseil municipal en 2015, durant le processus de sortie progressive et socialement responsable du recours aux personnes en emploi de solidarité (EdS). Pour rappel, le recours aux EdS par la Ville de Genève date de 2009 afin de pallier les carences en personnel induites par l’introduction de la loi cantonale en matière de chômage (LMC) le 1^{er} février 2008 et la suppression graduelle des emplois temporaires cantonaux (ETC).

Dès l’entrée en fonction de M. Sami Kanaan à la présidence du département de la culture et du sport (DCS) en 2011, il a été décidé de ne plus engager de personnel en EdS. S’agissant des 40 personnes en place dans ce département à la fin de l’année 2011, la Ville de Genève s’est fixé pour objectif général d’améliorer leur employabilité et de favoriser leur insertion en Ville de Genève ou leur reconversion.

Les dernières décisions pour finaliser la sortie du dispositif des EdS datent du 20 novembre 2016 par le Conseil administratif et du 17 janvier 2017 par le Conseil municipal afin de créer trois postes d’agent-e de surveillance au Musée

d'art et d'histoire (MAH). La Ville de Genève est complètement sortie de ce dispositif durant l'année 2017.

Par ailleurs, la dernière dotation du Conseil municipal en faveur du Fonds chômage date de 2017.

Enfin, dans le cadre du vote du budget 2020, des subventions nominales ont été créées pour les associations bénéficiaires du Fonds à l'exclusion, notamment celles faisant recours à des EdS. Ainsi, cette motion n'est plus d'actualité.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Sandrine Salerno